Politique d’éducation inclusive

Programme du diplôme du Baccalauréat International
École secondaire catholique Saint-Frère-André

Révisée en novembre 2023

Table des matières

Vision du Conseil..... 3

Vision de l'école..... 3

But..... 4

Guide et procédure du Csc Mon Avenir.....4

Mise en œuvre d'un système de soutien à paliers multiples..... 5

Politique d'accès et d'inclusion de l'IB.....5

Stratégies d'inclusion spécifiques à l'école en matière d'accessibilité..... 7

Processus de soutien à l'élève qui rencontre des obstacles à l'apprentissage.....7

Révision de la politique..... 9

Description des mesures pour mettre en œuvre la politique linguistique.....9

Bibliographie..... 10

Annexe (Système de soutien à paliers multiples)..... 11 et 12

Vision du Conseil

Conformément aux législations provinciales accordant aux élèves qui ont des besoins particuliers le droit de recevoir une éducation de qualité et des services appropriés, les écoles du Csc MonAvenir reconnaissent l'importance d'offrir un accès véritable et équitable à tous les élèves dans tous les programmes d'études, dont celui préconisé par le Ministère de l'Ontario et celui du Baccalauréat International.

Les écoles élémentaires et secondaires du Csc MonAvenir s'engagent à mettre en œuvre des pratiques et des programmes privilégiant des stratégies d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation respectant les besoins, le rythme et le style d'apprentissage des élèves.

Vision de l'école

L'École secondaire catholique Saint-Frère-André partage la philosophie du Conseil scolaire catholique MonAvenir, laquelle respecte les critères de l'IBO, en reconnaissant que chaque élève apprend de façon différente. Par conséquent, elle reconnaît que certains élèves peuvent avoir des besoins particuliers et qu'une approche pédagogique inclusive et différenciée est de mise. L'inclusion des élèves ayant des besoins particuliers offre à l'élève une éducation de qualité dans un milieu de vie catholique et francophone où le respect de la personne, le sens d'appartenance à la collectivité franco-ontarienne, la promotion de l'excellence et l'équité sont des valeurs visibles et essentielles à son épanouissement.

Notre école est d'avis que l'inclusion permet le développement du sentiment d'appartenance et d'acceptation des élèves ayant des besoins particuliers. La mise en œuvre de programmes et d'interventions différenciés favorise l'apprentissage de ces élèves à l'intérieur de la salle de classe.

Conformément à la politique de l'IBO, l'Ésc Saint-Frère-André s'engage à :

- Établir un climat scolaire bienveillant axé sur la collaboration, le respect mutuel, le soutien et la résolution de problèmes, afin que chaque élève ait un sentiment d'appartenance et se sente en sécurité.
- Être réceptif aux différents besoins de chacun en tenant compte du profil de l'apprenant.
- Favoriser l'apprentissage des élèves dans un milieu inclusif et dynamique.
- S'assurer que chaque élève fasse partie entièrement de sa communauté d'apprenants.
- Équiper chaque élève pour qu'il puisse revendiquer ses droits et accepter ses responsabilités à titre de citoyen en s'intégrant pleinement dans la vie scolaire.
- Collaborer avec les différents intervenants pour assurer le succès des élèves.
- Étayer l'apprentissage pour favoriser l'autonomie des élèves.

- Créer des environnements d'apprentissage optimaux.
- Valoriser les connaissances préalables.
- Développer l'estime de soi des élèves.
- Élargir les champs de connaissances des élèves.
- Différencier les stratégies d'enseignement.
- Supprimer ou réduire les obstacles perturbant le parcours scolaire des élèves.
- Offrir de la formation pour soutenir l'inclusion des élèves.

Il incombe à la direction de l'éducation, ou à son délégué, d'assurer l'élaboration des directives administratives nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique.

But

La présente politique permet d'aligner les pratiques des écoles qui offrent des programmes du Baccalauréat International avec les priorités et initiatives de l'ensemble du système du Csc MonAvenir, ainsi qu'avec les pratiques prescrites par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario.

La politique s'adresse aux membres du personnel du Csc MonAvenir. Elle doit guider la planification effectuée par les enseignants en vue de répondre aux besoins des élèves en matière d'accès, et ce, pour tous les travaux réalisés durant le parcours scolaire au sein de l'établissement. La compréhension et la coopération des parents et des tuteurs légaux sont des facteurs également importants pour soutenir l'apprentissage des élèves. À cet effet, la politique est mise à la disposition de la communauté scolaire pour consultation.

Guide et procédure du Csc Mon Avenir

1.1. Le Csc MonAvenir s'est doté de politiques, de directives et de pratiques sur l'inclusion qui favorisent la croissance intrapersonnelle et interpersonnelle de tous les élèves. *Inclusion des élèves ayant des besoins particuliers PSE.2.1.*

1.2. Les politiques du Csc MonAvenir préconisent l'inclusion dans la salle classe régulière des élèves à risque et en difficulté. L'inclusion doit répondre aux besoins de ces élèves. Le Conseil fournit les installations, les ressources, le personnel de soutien et le matériel nécessaire à l'appui à l'enfance en difficulté.

1.3. Les élèves à risque sont aiguillés vers l'équipe de la réussite, laquelle se charge d'évaluer leurs besoins et d'y répondre. C'est en répondant aux besoins personnels, académiques ou sociaux des élèves que l'équipe de la réussite les aide à cheminer vers le succès.

1.4. Un plan d'enseignement individualisé (PEI) est élaboré à l'intention des élèves identifiés comme étant en difficulté par un Comité d'identification, de

placement et de révision (CIPR). Un PEI peut aussi être élaboré pour un élève qui accuse un retard scolaire significatif dans une ou plusieurs matières ou qui doit améliorer ses habiletés d'apprentissage ou ses habitudes de travail. Un PEI peut également être élaboré lorsqu'un élève a besoin d'adaptations de façon continue pour accéder au curriculum. Enfin, pour répondre aux besoins de certains élèves, des cours modifiés peuvent être prévus par le PEI.

1.5. Lorsqu'un élève participe à un programme IB et qu'il est à risque ou qu'il bénéficie des services spécialisés, il incombe au personnel de l'école de connaitre les besoins d'apprentissages de cet élève, afin de respecter les processus mis en place par le Csc MonAvenir. Il est tout aussi important de déterminer, du côté de l'IB, quels aménagements peuvent et doivent être mis en place pour assurer la réussite scolaire de l'élève.

Mise en œuvre d'un système de soutien à paliers multiples

Un système de soutien à paliers multiples (voir l'annexe) qui vise à faire progresser tous les élèves est en place dans les écoles du Csc MonAvenir. Le modèle s'applique à l'apprentissage académique, la gestion des comportements et la santé mentale. Chacun des trois paliers implique une intervention plus ou moins poussée selon le besoin de l'élève. L'intervention au palier 1 est minime et s'adresse au plus grand nombre d'élèves, alors que l'intervention au palier 3 et beaucoup plus important et ne vise qu'un nombre limité d'élèves – ceux qui ont besoin du plus d'appui.

2.1 Le palier 1 s'insère de manière cohérente dans la Conception universelle de l'apprentissage (CUA), selon laquelle les stratégies adoptées pour aider quelques élèves peuvent être utiles pour tous les élèves. Ainsi, pour appuyer les élèves du palier 1, des stratégies dites universelles sont offertes d'emblée à l'ensemble des élèves. En résultent une réduction des barrières à l'apprentissage pour une grande majorité des élèves et un climat de classe inclusif et bienveillant.

2.2 Malgré les stratégies universelles mises en place en classe, certains élèves n'arrivent pas à atteindre les résultats académiques ou les comportements attendus; ces élèves requièrent une intervention plus soutenue. Le palier 2 prévoit ainsi un appui ciblé selon les besoins de l'élève et élaboré par l'enseignant.e avec l'appui de l'équipe-école et du Service à l'élève.

2.3 Au palier 3, des interventions intensives pour réduire l'écart académique ou comportemental sont mises en œuvre. Un intervenant spécialisé en enfance en difficulté appui l'élève individuellement et de façon régulière.

Politique d'accès et d'inclusion de l'IB

3.1 L'IB estime que tous les candidats doivent pouvoir démontrer leurs capacités dans des conditions d'évaluation aussi équitables que possible. Les conditions ordinaires d'évaluation peuvent désavantager certains candidats en les empêchant de montrer le niveau qu'ils ont atteint. Dans de tels cas, des aménagements à des fins d'accès et d'inclusion peuvent être mis en place afin de réduire ou minimiser les obstacles auxquels se heurtent les candidats.

3.2 La Politique d'accès et d'inclusion de l'IB identifie les aménagements à des fins d'accès et d'inclusion disponibles pour l'évaluation de l'IB dans le cadre du Programme d'éducation intermédiaire (PEI), du Programme du diplôme (DP) et du Programme d'orientation professionnelle (POP). Cette politique de l'IB est utilisée pour prévoir des aménagements à des fins d'accès dans le cadre de l'apprentissage et de l'enseignement. Les aménagements sont en place lors des évaluations sommatives de l'IB, ainsi que tout au long du programme d'études.

3.3 Le processus pour demander des aménagements à des fins d'accès et d'inclusion est expliqué dans les publications intitulées ***Procédures d'évaluation***, spécifiques à chaque programme. Bien qu'il incombe au coordonnateur, avec l'appui de l'enseignant.e ressource, de soumettre les demandes d'aménagements à des fins d'accès et d'inclusion, tous les membres du personnel enseignant doivent également lire et comprendre la présente politique de façon à pouvoir prévoir des aménagements qui répondent aux besoins des élèves dès le début du programme d'études.

3.4 Les demandes d'aménagements à des fins d'accès et d'inclusion nécessitent impérativement une autorisation préalable de l'IB; elles sont soumises en ligne sur IBIS, sont accompagnées de pièces justificatives et doivent respecter la date limite annuelle du 15 novembre.

3.5 L'élève et ses parents/tuteurs légaux doivent être clairement informés des demandes d'aménagements mises en place et, le cas échéant, autoriser la soumission des pièces justificatives.

Stratégies d'inclusion spécifiques à l'école en matière d'accessibilité

L'Ésc Saint-Frère-André reconnaît que les élèves :

- ont différents styles d'apprentissage et différentes habiletés ;
- ont différentes expériences, différentes cultures, différents buts et différents besoins ;
- réussissent dans un contexte d'apprentissage favorable ;
- considèrent que l'autoévaluation et l'évaluation par les pairs sont des pratiques essentielles à leur apprentissage ;
- ont besoin de reconnaître leur succès, ainsi que leurs obstacles, afin d'améliorer leur apprentissage ;
- ont besoin de rétroactions descriptives fréquentes et effectuées dans des délais raisonnables.

Le programme de l'IBO est accessible à tous les apprenants. À cette fin, les pratiques suivantes sont mises en place :

- Le certificat de l'IB et le diplôme de l'IB sont tous les deux offerts pour que chaque élève puisse s'inscrire au programme voulu selon ses intérêts et ses capacités.
- Le conseiller en orientation présente le programme de l'IBO à chaque élève au moment de l'aider à choisir ses cours pour la première fois.
- Le coordonnateur de l'IB fait la promotion du programme de l'IBO auprès des familles et de la communauté de l'Ésc Saint-Frère-André, et ce, lors des soirées portes ouvertes et des journées de transition pour les écoles nourricières.
- Les enseignants de l'IB utilisent des pratiques d'enseignement et des approches à l'apprentissage (dont la CUA) qui favorisent la prise en compte des besoins individuels d'apprentissage et du bien-être de tous les élèves.
- Lors des inscriptions au programme de l'IB, le coordonnateur de l'IB identifie les élèves ayant un PEI et partage avec eux les aménagements susceptibles de répondre à leurs besoins.
- Les enseignants de l'IB et les enseignants ressources accompagnent les élèves ayant un plan d'enseignement individualisé (PEI) lors du processus de demandes d'aménagements pour les examens de l'IB.

Processus de soutien à l'élève qui rencontre des obstacles à l'apprentissage

À l'Ésc Saint-Frère-André, les élèves qui éprouvent des difficultés sur le plan de l'apprentissage peuvent être aiguillés vers le Service à l'élève par les enseignants, les parents ou les étudiants eux-mêmes. Un dépistage initial peut être proposé afin d'identifier

les difficultés; la consultation par un spécialiste tel qu'un travailleur social, un orthophoniste ou un psychologue peut aussi être de mise.

Le Service à l'élève dispose de salles de classes dédiées aux besoins actuels des élèves, lesquels reçoivent ainsi un appui adapté pour les soutenir individuellement ou en petits groupes.

Les élèves peuvent utiliser les salles du Service à l'élève lors de la journée scolaire afin de travailler ou d'écrire des évaluations dans le calme, ou dans le but de recevoir le soutien d'un membre du personnel.

La diffusion d'informations pertinentes sur les élèves ayant des besoins identifiés (PEI ontariens) est assurée à travers un Google drive avec tous les enseignants.

Les enseignants des classes et des matières possèdent donc les informations dont ils ont besoin pour minimiser les barrières à l'apprentissage spécifiques à leurs élèves lorsqu'ils planifient leur enseignement.

Des dossiers individuels sont conservés de manière sécurisée pour tous les élèves ayant des besoins identifiés dans une salle au secrétariat.

Le Service à l'élève rencontre régulièrement les enseignants pour les appuyer dans le soutien de leurs élèves identifiés comme ayant des difficultés.

Révision de la politique

Une révision de la politique d'éducation inclusive à Saint-Frère-André se fera de façon annuelle par les enseignants de l'IB, les candidats et la communauté durant le mois d'avril et mai et sera basée sur les preuves recueillies au cours de la dernière année ainsi que les consignes de l'IB.

Publication	Dernière révision	Prochaine révision
Mai 2020	Mai 2023	Mai 2024

Description des mesures pour mettre en œuvre la politique linguistique

La mise en œuvre des principes de la politique d'éducation inclusive de l'IB se fait en harmonie avec celle du MÉO.[1]

Cette politique d'éducation inclusive a été préparée par une équipe d'enseignants de l'Ésc Saint-Frère-André et a été partagée avec toute l'équipe IB, d'autres enseignants de l'école et des parents pour susciter une rétroaction constructive.

> Comité de la dernière révision de la politique : Devin Bernotas, EAO; Aurélie Frégeau, EAO; Eddy Kamali, EAO; Ben Trudel, EAO; ..., parent

La politique se trouve sur le site Internet de l'école, dans les documents promotionnels du Programme IB de l'école et a été présentée aux candidats au Programme du diplôme de l'IB à partir de septembre 2023.

[1] Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès,* ISBN 978-1-4435-2288-5, [En ligne], http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/growSuccessfr.pdf, 2010

Bibliographie

Aménagements à des fins d’accès et d’inclusion, parcours décisionnel, Organisation du Baccalauréat International.

Directive administrative Inclusion des élèves ayant des besoins particuliers PSE.2.1. Csc MonAvenir.

Élaborer et aligner une politique d’éducation inclusive sur les Normes de mise en œuvre des programmes et applications concrètes, Organisation du Baccalauréat International.

Guide de l’IB pour une éducation inclusive: ressource pour le développement à l’échelle de l’établissement. 2019, Organisation du Baccalauréat International.

La diversité d’apprentissage et l’inclusion dans les programmes de l’IB. Supprimer les obstacles à l’apprentissage. 2020, Organisation du Baccalauréat International.

Normes de mise en œuvre et applications concrètes, 2020, Organisation du Baccalauréat International.

Politique d’accès et d’inclusion, nov. 2022, Organisation du Baccalauréat International.

Procédure d’évaluation du Programme du Diplôme 2023, Organisation du Baccalauréat International.

Procédure d’évaluation du Programme d’éducation intermédiaire 2023, Organisation du Baccalauréat International.

Procédure d’évaluation du Programme à l’orientation professionnelle, 2023, Organisation du Baccalauréat International.

Répondre aux divers besoins éducationnels des élèves dans la salle de classe, Supprimer les obstacles à l'apprentissage, 2019, Organisation du Baccalauréat International.

SYSTÈME DE SOUTIEN À PALIERS MULTIPLES
PROTOCOLE DE MISE EN OEUVRE

Le Csc MonAvenir préconise un processus d'appui à l'élève selon une démarche axée sur la solution. À chaque étape, il est possible de résoudre les défis de l'élève en proposant des stratégies qui répondent à ses besoins. Si les stratégies ont le succès prévu, les besoins de l'élève seront comblés. Sinon, l'équipe-école passe à la prochaine étape en vue de faire cheminer l'élève selon son potentiel. La collaboration accrue des parents et de l'élève devrait être sollicitée tout au long du processus.

L'équipe des Services éducatifs, soit du Service de la pédagogie M-12 (SPES) et/ou du Service à l'élève (SEÉ), offre des services d'accompagnement et peuvent appuyer lors des suivis.

Tous les élèves — **ENS ER D CPP**

PALIER 1: STRATÉGIES ET INTERVENTIONS UNIVERSELLES - SOUTIEN GÉNÉRAL ET PRÉVENTIF
Destiné à l'ensemble des élèves de la classe

Gestion de classe (p. ex.: stratégies universelles, code de vie)

Stratégies d'apprentissage et d'enseignement efficaces
(p. ex.: CUA, stratégies à haut rendement, pratique guidée...)

Stratégies d'évaluation et de dépistage
(p. ex.: Profil d'élèves et de classe, évaluation au service de l'apprentissage, rencontres CAP)

Ressources, formations et capsules pertinentes aux pratiques universelles
(p. ex: ALF- acquisition de la langue pour la classe)

Soutien de l'accès à l'apprentissage (p. ex.: équité, inclusion, diversité)

Atelier de sensibilisation
(p. ex: acceptation des différences par TS, CPS, désescalade, fonctions exécutives)

Suivis possibles :

- L'élève progresse bien.
  - Le protocole s'arrête à cette étape.
  - Les interventions universelles sont maintenues.
- Si certains élèves présentent des besoins particuliers malgré les interventions universelles, passer à l'étape 2

PALIER 2: INTERVENTIONS CIBLÉES - SUIVI DES ÉLÈVES À RISQUE
Destiné à un sous-groupe d'élèves avec des besoins particuliers

2.1 — **ENS ER**

Collecte de données des élèves à risque
La Section 1 - Collecte d'information du *Processus d'appui* (EED-06-06-PA) est complétée pour les élèves signalés comme ayant des besoins particuliers. Tous les renseignements pertinents pour comprendre les besoins des élèves sont considérés (p. ex.: consultation avec les autres membres de l'équipe de l'école, renseignements dans le DSO, observations, renseignements médicaux, situation familiale, étude du dossier, liste de vérification des comportements, littératie web, OQRE).

Rassemblement des renseignements des élèves ayant des besoins particuliers à l'aide du Profil d'élève, du Profil de classe et de la collecte de données du Processus d'appui

2.2 — **ENS ER D**

Rencontre équipe-école: planification des objectifs et des stratégies (pédagogiques, comportementaux, socio-affectifs ou autres) des élèves à risque

La Section 2 - Rencontre initiale du *Processus d'appui* (EED-06-06-PA) est complétée pour les élèves ayant des besoins particuliers. Des interventions et des objectifs sont ciblés pour appuyer ces élèves. La mise en œuvre efficace des stratégies/interventions ciblées est planifiée.

Planification des interventions en petits groupes pour les élèves ayant des besoins particuliers en commun à l'aide de l'analyse du Profil de l'élève, du Profil de classe, des renseignements du Processus d'appui et tout autre renseignement pertinent

Révision du PEI des élèves à risque (le cas échéant)

2.3 — **ENS ER D**

Rencontre de suivi des élèves à risque
La Section 3 - Rencontre de suivi du *Processus d'appui* (EED-06-06-PA) complétée 6 à 8 semaines après avoir planifié les interventions afin de faire le retour sur les stratégies proposées, de monitorer le progrès de l'élève à risque et d'établir les prochaines étapes d'intervention à l'aide d'objectifs (possibilité de consulter un membre des SEÉ).

Monitorage du progrès des élèves des petits groupes d'interventions
(p. ex. : ALF, PANA, programme de soutien en lecture)

Révision du PEI des élèves à risque (le cas échéant)

Demande d'ateliers de prévention à l'équipe des travailleurs sociaux pour un besoin particulier identifié pour un groupe d'élèves (le cas échéant)
Soumettre une demande d'ateliers au TS attitré à votre école et inclure la documentation suivante: Demande d'atelier de prévention/sensibilisation dans les classes.

Suivis possibles :

- L'élève progresse bien.
  - Le protocole s'arrête à cette étape.
  - Les interventions universelles sont maintenues et les interventions sont menées à terme.
- Si les besoins demeurent malgré les stratégies ciblées à cette étape:
  - Les objectifs et les prochaines étapes d'interventions sont revus chaque 6 à 8 semaines et sont consignés à la Section 3 Rencontre de suivi du *Processus d'appui* (EED-06-06-PA)
  - La co-planification à l'aide du personnel des SEÉ est recommandée à cette étape (p. ex: CP-SEÉ, CC ou un autre intervenant)

*Si lors du processus d'appui un membre du personnel des SEÉ recommande une demande de services aux SEÉ à la *Référence centrale*, passer à l'étape 3.

PALIER 3: INTERVENTIONS INDIVIDUALISÉES / SPÉCIALISÉES
Destiné à un élève spécifique

3.1 — ERD

Demande de services aux SEÉ par l'entremise de la Référence centrale (recommandation du personnel SEÉ est requise)

Soumettre une demande à AIDE.CSCMONAVENIR et inclure la documentation suivante :

- Formulaire de *Référence centrale* (EED-06-06-RC)
- Document du *Processus d'appui* (EED-06-06-PA)
- Rapports d'évaluation ou d'intervention (le cas échéant)
- Consentement à la divulgation des renseignements confidentiels (EED-06-16) pour les rapports provenant de l'externe
- Tout autre document pertinent aux besoins de l'élève

Demande d'analyse pour un rapport provenant de l'externe *

Soumettre une demande à AIDE.CSCMONAVENIR et inclure la documentation suivante :

- Demande d'analyse de rapport (EED-06-25)
- Rapport provenant de l'externe
- Consentement à la divulgation d'information (EED-06-16)

Demande de services en travail social *

- Soumettre une demande au TS attitré à l'école et inclure la documentation suivante :
- Formulaire de Renvoi en Travail social (EED-06-06)
- Rapports d'évaluation (cas échéant) et leur consentement à la divulgation des renseignements confidentiels (EED-06-16)

Accès direct aux soutiens externes *

Soumettre une demande en suivant les procédures établies par l'agence externe. (p. ex. : CCJL, Services de soins à domicile et en milieu communautaire)

* Pour les demandes de services d'analyse de rapport, de travail social et de soutien externe, il est recommandé de poursuivre immédiatement au palier 3 du protocole et de simultanément poursuivre la mise en œuvre des interventions des paliers 1 et 2

Suivis possibles :

- Plus de renseignements et/ou de documents sont nécessaires pour analyser les besoins de l'élève.
- Les SEÉ élaborent et partagent à l'équipe-école un Plan de soutien détaillé avec des recommandations et des suggestions en ce qui concerne les prochaines étapes d'appui pour l'élève.
- Les SEÉ rédigent et partagent à l'équipe-école un Rapport d'analyse avec des recommandations.
- Le TS attitré à votre école répond à la demande d'appui pour l'élève.

3.2 — SÉÉ

Analyse de la demande, évaluation compréhensive des besoins de l'élève et planification des interventions par l'équipe SEÉ

Les SEÉ évaluent les besoins de l'élève en analysant les renseignements soumis par l'école et tout autre renseignement pertinent, en consultant les membres des SEÉ et en considérant les services disponibles aux différents paliers d'intervention.

3.3 — SÉÉ ERENSD

Implémentation des stratégies offertes et mise en œuvre des suivis recommandés

Le *Processus d'appui* (EED-06-06-PA) se poursuit. L'évaluation du progrès de l'élève se fait à l'aide de la Section 3 - Rencontre de suivi du formulaire et des suivis des membres SEÉ impliqués (mesures spécialisées d'évaluation varient selon le service).

La planification des interventions à l'aide des rencontres de suivi du Processus d'appui (Section 3) pour l'élève se poursuit en concert avec le personnel des SEÉ qui est impliqué.

MonAvenir
CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE